

A Wambrechies, le 28 octobre 2019

## COMMUNIQUE

Nous avons pris connaissance du communiqué diffusé ce jour par les URPS Hauts de France, Ile de France et Occitanie. Celui-ci appelle plusieurs remarques.

En premier lieu, il faut constater que l'opinion exprimée par les URPS dans ce communiqué n'est pas celle de tous les infirmiers libéraux en France, loin de là. Nous constatons des prises de **position favorables à cette expérimentation par d'autres syndicats d'infirmiers** libéraux<sup>1</sup>, et par ailleurs un nombre significatif de volontaires s'est déjà manifesté pour y participer.

En second lieu, les **URPS n'apportent aucun argument factuel** sur l'opinion qu'elles expriment. L'objet du dispositif Equilibres est pourtant précisément de s'inspirer d'un des meilleurs systèmes de santé au monde (la Hollande<sup>2</sup>) pour améliorer l'expérience des patients, et la satisfaction des professionnels de santé en France.

Il s'agit d'expérimenter une autre modalité de calcul des honoraires qui valorise l'ensemble des compétences infirmières, au soutien d'une pratique coordonnée, en équipe et holistique du soin à domicile.

Contrairement à ce qui est publié, le champ conventionnel actuel et sa nomenclature d'actes ne couvrent insuffisamment toutes les compétences infirmières au domicile prévues par le code de la santé publique<sup>3</sup>, et la tarification à l'acte par nature n'est pas la plus pertinente pour certaines interventions comme la prévention et l'éducation thérapeutique.

En troisième lieu, il est totalement hors de propos d'annoncer « l'immixtion des financiers dans le système de santé ».

**Soignons Humain est en effet une association Loi 1901 à but non lucratif, et dont la gestion est désintéressée.** Elle poursuit un but d'intérêt général et public : une amélioration concomitante des soins pour les patients et leurs proches aidants, des conditions d'exercice des professionnels (de tous statuts), et in fine de l'efficience du système de santé.

Dans une association, il n'y a pas d'actionnaires car il n'y pas de capital. Les membres du Conseil d'administration sont présents à titre personnel. Ils décident de donner de leur temps personnel pour une cause qui leur semble juste et utile. Leur rôle consiste à assumer la responsabilité légale de l'association, s'assurer du respect de l'objet social et de la mission de

---

<sup>1</sup> Dont Convergence Infirmières, syndicat représentatif : <https://convergenceinfirmiere.com/experimentation-equilibres-il-ne-faut-pas-se-tromper-de-combat/>

<sup>2</sup> <https://fr.april-international.com/fr/sante-des-expatries/quels-sont-les-pays-avec-les-meilleurs-systemes-de-sante>

<sup>3</sup> « le système conventionnel actuel ne reconnaît pas tout le champ des compétences infirmières qui, pour le domicile, sont sous-utilisées et ne permettent pas d'agir sur les hospitalisations et les prises en soins évitables » Anne Penneau, Damien Bricard, Zeynep Or, Améliorer la prise en charge sanitaire et sociale des personnes âgées : impact des plans personnalisés de santé sur les parcours de soins, IRDES, Document de travail, n° 81, juillet 2019, 31 p.

l'association, de la bonne gestion financière et le cas échéant recruter des permanents salariés.

Diverses composantes de la société civile ainsi que les parties prenantes au projet sont représentées au Conseil d'Administration :

- l'association représentative de Patients France Asso Santé
- un directeur d'un foyer de vie associatif pour personnes avec un handicap,
- un fonctionnaire ancien Directeur d'ARS
- une infirmière et directrice d'une résidence autonomie associative
- une consultante RH indépendante
- un retraité, anciennement responsable du développement social chez un bailleur social
- un gérant d'un service d'aide à domicile
- une directrice d'un établissement associatif pour personnes avec un handicap,
- une ancienne infirmière libérale,
- une ancienne infirmière libérale, et enseignante en IFSI,
- un infirmier, ancien cadre dans un service de soins palliatifs, également formateur en IFSI.

Le trésorier de l'association exerce le métier de responsable financier au sein d'une enseigne de bricolage. Ce sont bien ses compétences personnelles de gestionnaire qu'il met au service du projet associatif, et en aucun cas une quelconque représentation de son employeur.

Enfin, pour sa part, son Président a choisi de consacrer son énergie et ses compétences au service de projets d'innovation sociale depuis 2015.

L'Association Soignons Humain est membre de la FEHAP, fédération des établissements hospitaliers et d'aide à la personne privés non lucratifs.

L'Association Soignons Humain est également membre de l'Uriopss, Union Régionale interfédérale des Œuvres privées sanitaires et Sociales, qui regroupe des centaines d'acteurs associatifs du sanitaire et du social, de l'aide et du soin dans la région, dont les valeurs fondatrices sont :

- Primauté de la personne
- Non lucrativité
- Solidarité
- Égalité dans l'accès aux droits
- Participation de tous à la vie de la société